



## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 074-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	393 500	47 800	0	25 000	89 800	266 300	57 700	50 400	2 200	932 700
<b>2023-2028</b>	<b>793 100</b>	<b>21 100</b>	<b>100</b>	<b>14 400</b>	<b>123 700</b>	<b>278 400</b>	<b>84 200</b>	<b>85 200</b>	<b>3 100</b>	<b>1 403 300</b>
Δ	102%	-56%	-	-42%	38%	5%	46%	69%	41%	50%

#### Enjeux reliés aux résultats préliminaires

- ▶ Le territoire inclus dans l'*Entente trilatérale avec les Algonquins de Lac Barrière* signée en 1991 occupe 551 129 hectares. Cette portion de l'unité d'aménagement représente des possibilités forestières de 1 081 200 m<sup>3</sup>/an
- ▶ En 2020, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette affectait une superficie de 319 300 hectares. L'état actuel de l'épidémie ne permet pas d'évaluer l'impact de la mortalité future. Pour l'instant, le suivi de la défoliation ainsi que l'application du plan de récupération permettront de diminuer la vulnérabilité et de réduire les pertes liées à l'épidémie. Le sapin baumier représente des possibilités forestières de 338 800 m<sup>3</sup>/an dans le groupe d'essences SEPM
- ▶ Les possibilités forestières provenant de la récolte dans les secteurs à proximité des usines de transformation représentent 870 000 m<sup>3</sup>/an



Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Les variations s'expliquent par les facteurs suivants :

- ▶ Une augmentation du volume sur pied associée à l'augmentation du sapin baumier (m<sup>3</sup>)
- ▶ Une augmentation du volume par hectare récolté (m<sup>3</sup>/ha)
- ▶ Une augmentation de la superficie destinée à l'aménagement forestier
- ▶ Le retrait de la réduction de 14 % appliquée au calcul 2015-2018 pour l'*Entente trilatérale avec les Algonquins de Lac Barrière*. La contribution de ce territoire aux possibilités forestières est évaluée.

## Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	6 910	83	1 246	733
<b>2023-2028</b>	<b>8 080</b>	<b>140</b>	<b>1 170</b>	<b>50</b>
Δ	17%	69%	-6%	-93%

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La hausse de la superficie récoltée n'est pas aussi importante que la hausse des possibilités forestières. Cet écart s'explique par la récolte d'un volume à l'hectare plus élevé associé à l'augmentation du sapin.

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	1 020	330	1 340	760
<b>2023-2028</b>	<b>1 250</b>	<b>0</b>	<b>1 910</b>	<b>270</b>
Δ	23%	-100%	43%	-64%

### Particularité

La superficie des traitements commerciaux et non commerciaux est établie par la Direction de la gestion des forêts.

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 6 680 500 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévus à la stratégie requiert l'utilisation de la totalité du budget disponible.

## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2023-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 038 590	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	234 800	23%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	90 340	9%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	713 450	69%

### Principaux changements dans le territoire

L'augmentation de la superficie destinée à l'aménagement forestier s'explique par :

- ▶ La nouvelle approche pour considérer les lisières boisées dans le calcul
- ▶ Un ajustement aux mesures de protection des territoires d'intérêt qui n'ont pas été annoncés par le gouvernement

## Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Aires protégées	Soustraction aux activités d'aménagement forestier de 17 491 hectares en aires protégées
	Soustraction aux activités d'aménagement forestier pour les 10 prochaines années de 32 939 hectares en territoires d'intérêt
Composition forestière	Soustraction aux activités d'aménagement forestier 427 hectares de cédrière tourbeuse
Legs biologiques	Conservation de 1 % du volume sur pied dans les coupes totales
Organisation spatiale	Déploiement de la coupe en mosaïque sur 100 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier
Structure d'âge	Maintien d'au moins 80 % du territoire sous le niveau d'altération modérée

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Pertes de superficie	Soustraction des pertes de superficie associées aux chemins passés et futurs
Perturbations naturelles	Suivi de la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
	Limitation à 110 ha/an de la plantation de pin gris en raison de la rouille tumeur autonome
Productivité	Suivi à l'aide d'un indice de productivité
	Vérification que l'aménagement forestier ne crée pas de peuplements peu productifs (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 51 502 hectares
	Soustraction aux activités d'aménagement forestier 4 020 hectares en milieux humides d'intérêt
Sols	Exclusion des pentes abruptes et les sommets de la récolte pour une superficie de 13 014 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Maximisation du volume récolté des essences vedettes et à promouvoir (bouleau jaune, épinettes et peupliers)
	Assurance d'une récolte soutenue des essences vedettes et à promouvoir (bouleau jaune, épinettes et peupliers) pour les 50 prochaines années
	Réalisation de 1 250 ha/an de plantation.
	Réalisation de 140 ha/an d'éclaircie commerciale
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Évitement de la coupe finale dans les peuplements de feuillus tolérants dégradés
	Limitation de la réalisation des plantations intensives et des coupes progressives irrégulières à couvert permanent aux secteurs à proximité des usines de transformation
	Limitation à 50 ha/an de la plantation dans les bétulaies blanches
	Limitation à 50 ha/an de la coupe progressive irrégulière dans les érablières de la zone de minéralisation de l'érable

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintien de la qualité visuelle pour 92 621 hectares de paysage visuellement sensible
	Maintien d'un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres ou plus de hauteur dans 525 838 hectares de territoires fauniques structurés

Autres enjeux	
Enjeux	Modalités
Faisabilité opérationnelle	Limitation à 50 ha/an de la récolte dans les cédrières
	Évitement du regarni dans les peuplements équiens
	Limitation de la plantation aux pessières, aux sapinières et aux bétulaies blanches à résineux

## Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*<sup>1</sup>. Cet élément pourra être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

## Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 4 mai 2021

<sup>1</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>